



DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE LA SECURITE PUBLIQUE
SOUS DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE
SERVICE DES DEBITS DE BOISSONS

7, bis place de la libération - 04.42.3755.46 - police.municipale@ville-de-trets.fr



Formulaire de demande de débit de boissons temporaire

Boissons fermentées non distillées (groupe III : vin, bière, cidre, champagne et boissons sans alcool)

ATTENTION : Ce formulaire doit être retourné par mail à l'adresse suivante : police.municipale@ville-de-trets.fr dans un délai minimum de 15 jours avant la date de la manifestation.

Passé ce délai, la demande est susceptible de ne pas être traitée.

Nom et qualité (société, association ou particulier) du demandeur :

.....

Adresse :

Téléphone : / Fax :

Adresse mail :

Nom du responsable de la buvette :

Nombre de buvettes prévues :

À l'occasion de :

Description de l'événement (concept, nombre de personnes attendues, etc) :

.....

.....

.....

Adresse de l'événement :

Date(s) :

Heures :

Autorisation(s) précédemment obtenue(s) : non oui /

Si oui, nombre et dates :

A

le,

Signature

Pièces à joindre à votre demande :

Autorisation municipale d'occupation du domaine public ou contrat d'occupation des lieux.



Mairie de Trets- place du 14 juillet 13530 TRET'S -
04.42.37.5500 - infos.mairie@ville-de-trets.fr -https://www.trets.fr

